

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 V. 283 Vœu relatif au renforcement de la trame verte et bleue de Paris (Délibération DEVE 55 sur le Plan Biodiversité de Paris).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la nécessité de réduire la fragmentation des habitats des espèces, cause majeure de l'érosion de la biodiversité ;

Considérant la volonté de la Ville de renforcer les connections de ses espaces de nature avec les grands corridors biologiques qui traversent la capitale afin de les mettre en relation avec les réservoirs de biodiversité franciliens (actions 1 à 5 du Plan Biodiversité) ;

Considérant la volonté de la Ville de relier entre eux les lieux de nature parisiens, via un renforcement du maillage vert et bleu de son territoire (actions 8 à 15 du Plan Biodiversité) ;

Considérant la décision de la Ville d'élaborer, d'ici 2014, un schéma des trames vertes et bleues de Paris intra-muros en vue, d'une part, de s'assurer de la pertinence des projets de végétalisation et de renforcement des milieux humides sur son territoire, au regard de la préservation et du renforcement de la biodiversité et, d'autre part, de hiérarchiser et prioriser les projets dans ce domaine ;

Considérant que ce maillage vert et bleu du territoire passera par des formes diverses : créations de nouveaux espaces verts au sol ou en toiture, végétalisation des toitures et des façades, création de jardinières, plantation d'arbres d'alignement, création de nouveaux milieux humides, type mares et noues ;

Considérant le potentiel représenté par les boulevards des « Fermiers Généraux » dans le schéma de la trame verte ;

Considérant l'objectif du Plan Biodiversité de créer 7 hectares de toitures végétalisées, dont au moins 15 jardins en terrasse d'ici 2020 ;

Considérant que l'élaboration de ce schéma des trames vertes et bleues nécessitera une connaissance fine du territoire ;

Sur la proposition de Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que des réunions soient organisées, dès 2012, avec les arrondissements pour l'élaboration du schéma des trames (méthodologie puis mise en cohérence et finalisation des trames),
- que les travaux issus de la concertation organisée par les arrondissements soient pris en compte dans ce schéma,
- que, lorsque cela paraît pertinent, des études de faisabilité pour la création de toitures végétalisées et de jardins en terrasse soient réalisées à l'occasion des créations et des réhabilitations des bâtiments et équipements municipaux.